

Rapporteur : M. HAMM

Par lettre du 8 février 2006, Mme l'Inspecteur d'Académie, après avis du Comité Technique Paritaire du 30 janvier 2006 et du Conseil Départemental de l'Education Nationale du 4 février 2006, a fait connaître à la Ville les mesures décidées par arrêté du 7 février 2006 pour la carte scolaire applicable au 1^{er} septembre 2006.

Il est demandé à notre assemblée d'émettre un avis sur ces mesures :

1/OUVERTURE

école maternelle Prieur de la Marne : ouverture de la 4^{ème} classe (classe d'application)

2/FERMETURES

Ecoles maternelles

- maternelle Joseph Servas : fermeture de l'école (2 classes dont 1 classe d'application)

Le poste d'adjoint d'application maternel est transféré sur l'école maternelle Prieur de la Marne

- maternelle Croix Jean Robert : fermeture de la 5^{ème} classe

Ecoles élémentaires

- élémentaire Prieur de la Marne : fermeture de la 7^{ème} classe (poste d'application)
- élémentaire Jules Ferry : fermeture de la 14^{ème} classe
- élémentaire La Fontaine : fermeture de la 8^{ème} classe (poste d'application)

école	Effectif 2005- 2006	classes	Moyenne/ classe	Prévision 2006- 2007	Moyenne/ classe avant fermeture	Moyenne/ classe après fermeture	Nombre de classes après fermeture
maternelles							
Servas	35	2	17,50	0	0	0	0
Croix J.Robert	99	5	19,80	100	20	25	4
élémentaires							
J.Ferry	330	14	23,60	320	22,90	24,60	13
La Fontaine	195	8	24,4	177	22,10	25,3	7
Prieur de la Marne	160	7	22,90	150	21,40	25	6

Pour mémoire, les seuils de fermeture sont les suivants:

- école maternelle et élémentaire située en ZEP et en REP(1) : moyenne après fermeture inférieure à 25
- école maternelle : 30
- école élémentaire à 5 classes et plus : 27

3/FUSION ACCOMPAGNEE DE LA FERMETURE D'UNE CLASSE

Elémentaire Mont Saint Michel (6 classes)

Maternelle Mont Saint Michel (3 classes) : fermeture de l'école maternelle (suppression du poste de directeur de l'école maternelle)

Fusion en école primaire du Mont Saint Michel : 8 classes (6 classes élémentaires + 2 classes maternelles **ou** 5 classes élémentaires + 3 classes maternelles)

Ecole Mt St Michel	Effectif 2005- 2006	classes	Moyenne/ classe	Prévision 2006- 2007	Moyenne/ classe avant fermeture	Moyenne/ classe après fermeture	Nombre de classes après fermeture
maternelle	51	3	17,0	48	16,0	24	2
élémentaire	117	6	19,5	106	17,7	21,2	5

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le courrier de Madame l'Inspecteur d'Académie en date du 8 février 2006,

VU l'avis favorable de la Commission Education du 1^{er} février 2006

VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 8 mars 2006

OUI l'exposé qui précède,

EMET un avis favorable aux mesures de carte scolaire décidées par Madame l'Inspecteur d'Académie pour la rentrée de septembre 2006.

**Le Rapporteur,
Signé : M. HAMM**

Vote par divisions :

1/ Vote sur l'ouverture de classe :

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal à l'unanimité,
Prend une délibération conforme.**

2/ Vote sur les fermetures de classes :


**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal par 32 voix pour, 8 voix contre et 1 abstention,
Prend une délibération conforme.**

3/ Vote sur la fusion accompagnée d'une fermeture de classe :

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal par 32 voix pour, 8 voix contre et 1 abstention,
Prend une délibération conforme.**

Copie certifiée conforme par le Député-Maire qui atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle a été prise la présente délibération sera affiché à la porte de la Mairie conformément à la loi.

LE DEPUTE-MAIRE,

<p>LE DEPUTE-MAIRE Signé : Bruno BOURG BROC Certifié exécutoire compte tenu - de la réception à la Préfecture le 29/03/2006 - de la date d'affichage le 28/03/2006</p>	<p>Pour le Maire, par délégation, le Directeur Général</p>  <p>Christian HANOTEAUX</p>
--	--